



EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL FOR HUMANITARIAN AID
Regional Support Office for East and Southern Africa (Nairobi)

RAPPORT DE MISSION

Sujet : Mission au Niger (Diffa) *HIP Afrique de l'Ouest 2018*
Auteur: Damien BLANC (*Expert EAH & A&H, Bureau Régional d'Afrique de l'Ouest, Dakar*)
Date: Du 25 au 31 mars 2018

Organisations rencontrées:

UNICEF

CONFALONE Nicoletta *Coordinatrice Urgence UNICEF*; qui nous a accompagnés le 28 mars sur les différents sites et lors de la réunion du MRR du 26 mars et de la réunion du 28 mars tenue à la DRHA de Diffa; ☎ : +227 8006 6003; ✉ : nconfalone@unicef.org; 📍 : UNICEF-Niger, 2 Rue des Oasis, Ancien Plateau P.O Box 12481, Niamey, Niger.

DODO NATATOU Sanoussi; *Coordinateur Cluster EAH*; qui nous a accompagnés le 28 mars sur les différents sites et lors de la réunion du MRR du 26 mars et de la réunion du 28 mars tenue à la DRHA de Diffa; ☎ : +227 9696 2313; ✉ : sdodonatou@unicef.org; 📍 : UNICEF-Niger, 2 Rue des Oasis, Ancien Plateau P.O Box 12481, Niamey, Niger.

ALI Mohamed; *Administrateur EAH Diffa*; qui nous a accompagnés le 28 mars sur les différents sites et lors de la réunion du MRR du 26 mars et de la réunion du 28 mars tenue à la DRHA de Diffa; ☎ : +227 9971 0000/9485 9295; ✉ : mali@unicef.org; UNICEF, Bureau de Zone, Diffa.

Direction Régionale de l'Hydraulique (DRHA) de Diffa

MATTO Seidou; *Directeur de la DRHA de Diffa*; présent lors de la réunion MRR du 26 mars et la réunion sectorielle EAH du 28 mars tenue dans les bureaux de la DRHA; ☎ : +227 9645 9345; ✉ : saidou_matto@yahoo.fr

SANI Moustapha Allassane Mahaman; *Point Focal Urgence DRHA de Diffa*; qui nous a accompagnés le 28 mars sur les différents sites et lors de la réunion du MRR du 26 mars et de la réunion du 28 mars tenue à la DRHA de Diffa; ☎ : +227 9658 5350; ✉ : sani_zeinab@yahoo.fr

IAS

GAMBO Illiassou; *Chef de Projet EAU* qui nous a accompagnés le 27 mars sur le site de de Youwa et lors de la réunion du MRR du 26 mars et de la réunion du 28 mars tenue à la DRHA de Diffa; ☎ : +227 8965 3394; ✉ : illiassou.gambo@ias.intl.org

HABOU Abdourahamane; *Chef de Projet EAU* qui nous a accompagnés le 27 mars sur le site de de Youwa; ☎ : +227 8946 0205; ✉ : abdourahamane.habou@ias.intl.org

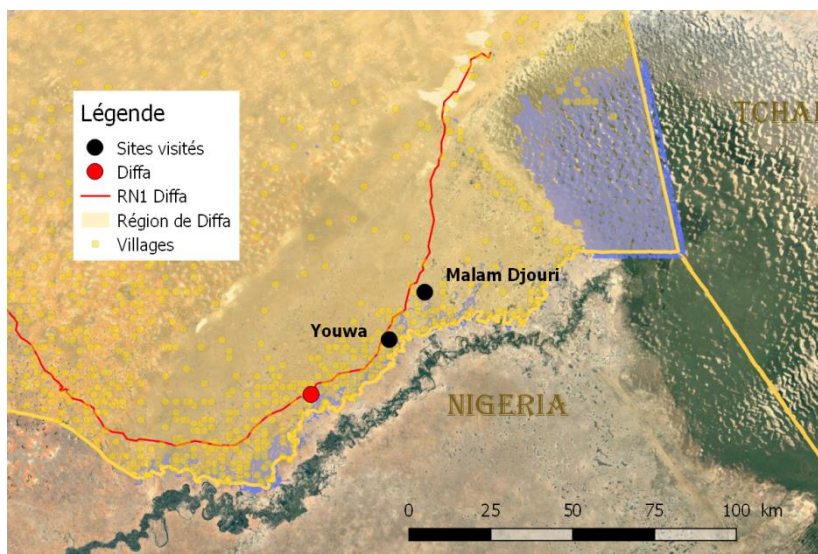
ACTED

Annick N'KOLLO; *Coordinatrice de zone*; qui nous a accompagnés le 27 mars sur le site de Malam Djori; ☎ : +227 8006 0522; ✉ : annick.nkollo@acted.org;

TAZIDERTE Maha Biga; *Coordinateur de zone adjoint*; qui nous a accompagnés le 27 mars sur le site de Malam Djori; ☎ : +227 8006 0526/9936 8890; ✉ : Diffa.base-manager@acted.org;

KOLONGO Léa Marie; *Chef de Projet MRR*; qui nous a accompagnés le 27 mars sur le site de Malam Djori et lors de la réunion du MRR du 26 mars et de la réunion du 28 mars tenue à la DRHA de Diffa; ☎ : +227 8006 0522; ✉ : lea-marie.kollongo@acted.org

Sites visités



Sites de Youwa (partenaire : IAS) & Malam Djouri (ACTED) visités lors de la mission

Résumé

La région de Diffa connaît toujours des tensions liées à la présence de groupes armés en lien avec la crise du bassin du Lac Tchad. La situation sécuritaire reste sensible : en 2017, 103 attaques dans la région ont été attribuées au groupe Boko Haram dénombrant 141 victimes civiles, soit une tendance à la hausse en nombre d'attaque et une tendance à la baisse en termes de victimes par rapport aux années 2015 et 2016. Le nombre de personnes directement affectées par la crise (au-delà des communautés hôtes) est estimé à 129 015 personnes déplacées et 108 47 réfugiés répartis sur plus de 140 sites.

La mission visait à contribuer au suivi des actions répondant aux besoins en Eau, Assainissement et Hygiène (EAH) et Abris & Habitat (A&H) des populations affectées par cette crise.

L'action référencée 2016/0136 mise en œuvre par ACTED fait état de grandes carences en matière de conception et de suivi de la mise en œuvre des services EAH et met en évidence le peu de valeur ajoutée de ce partenaire pour le secteur. Outre la faiblesse de la qualité de mise en œuvre et de suivi, le rythme d'exécution des ouvrages (nouveau point d'eau et latrines familiales) reste faible et des retards sont à craindre, certains au détriment de l'accompagnement des comités locaux de gestion une fois les services transférés (mini adduction d'eau).

L'action référencée 2017/00848 mise en œuvre par IAS n'en est qu'à ses débuts et le rythme de progression est satisfaisant. Les observations faites sur le terrain confirment la qualité de la tenue du chantier de forage déjà observée en novembre 2017. Une visite supplémentaire sera toutefois nécessaire en fin d'année afin de s'assurer que le partenaire soit aussi compétent pour la mise en œuvre des infrastructures de surface.

L'action référencée 2017/00854 mise en œuvre par UNICEF n'en est également qu'à ses débuts mais a fait preuve de difficulté pour la sélection de l'équipe d'appui conseil sensée renforcer les capacités du groupe technique EAH et la formalisation du contrat avec les opérateurs téléphonique dans la mise en place de leur système d'alerte (RapidPro). Les délais sont estimés d'un à deux mois et risquent d'amputer d'autant la période d'accompagnement nécessaire à l'ajustement et l'amélioration de ce type d'outil.

La mission incluait la tenue de réunions de travail visant à définir les pistes de travail pour favoriser la reprise par des bailleurs de fonds de développement avec le cluster EAH et avec la Délégation de l'Union Européenne ainsi qu'une réunion avec les parties prenantes aux MRR et pour améliorer la capitalisation et la promotion de ses performances. Ces réunions ont dû être annulées suite aux annulations successives des vols de retour vers Niamey depuis Diffa et Zinder.

Vis-à-vis de la stratégie sectorielle, les principaux enjeux ont été revus au cours d'une réunion avec groupe technique EAH à Diffa et consistent :

1. A renforcer les capacités des acteurs humanitaires en matière de conception de la réponse, de suivi de leur mise en œuvre et d'accompagnement de leur exploitation ;
 2. A documenter la réponse humanitaire et l'état des ressources dans la région de Diffa afin de doter les acteurs de développement des données nécessaires à la construction d'une réponse structurelle au secteur; et
 3. A maintenir les capacités de réponse d'urgence et à améliorer l'articulation entre les modalités de réponses (MRR et groupes techniques).
-

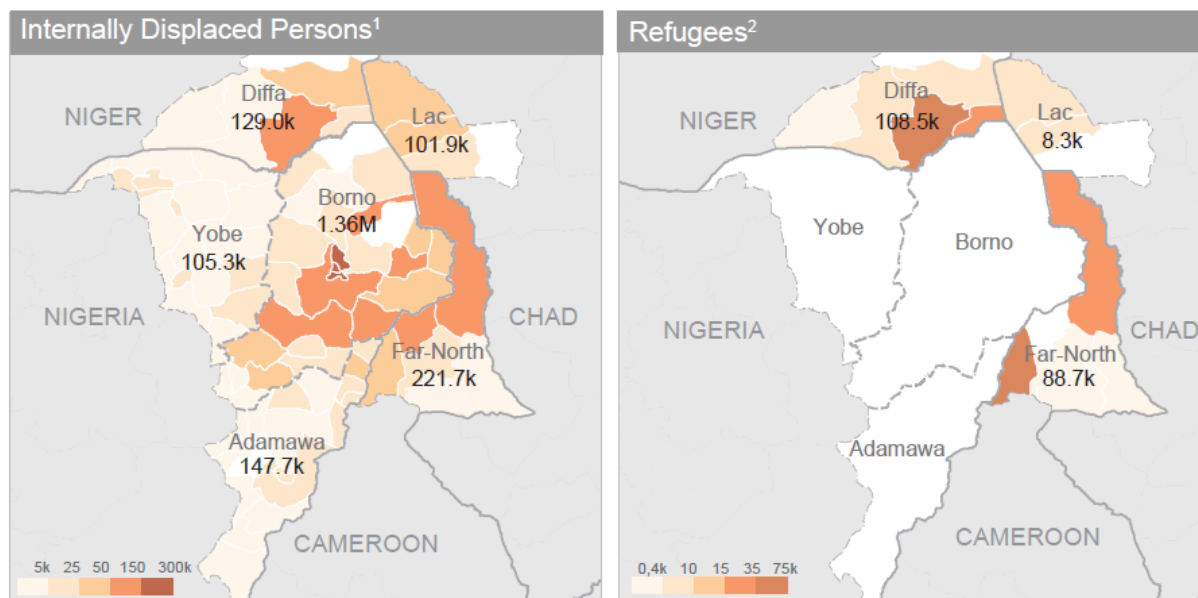
TABLE DES MATIERES

1	Contexte.....	1
1.1	Aperçu historique	1
1.2	Besoins Humanitaires	Error! Bookmark not defined.
1.3	Appui sectoriel de la DG-ECHO	3
1.4	Modification des termes de référence de la mission	3
2	Observation & Commentaires	4
2.1	Revue de l'action d'ACTED (Action Réf 2016/01396).....	4
2.1.1	Progrès de l'action	4
2.1.1	Qualité de mise en oeuvre	1
2.2	Revue de l'action d'IAS (Action Réf 2017/00848).....	4
2.2.1	Progrès de l'action	4
2.2.2	Qualité de mise en oeuvre	4
2.3	Revue de l'action de UNICEF (Action Réf 2017/00854)	5
2.3.1	Progrès de l'action	5
2.3.2	Qualité de mise en oeuvre	6
2.4	Analyse des performances du groupe technique EAH.....	6
2.4.1	Une estimation des populations affectées à consolider	6
2.4.2	Des performances de l'aide apportée biaisées.....	6
2.5	Analyse des performances du Mécanismes de Réponses Rapides.....	6
2.5.1	Capitalisation des performances du MRR à documenter.....	6
2.5.2	Suivi des performances des services mis en place à renforcer	7
2.5.3	La viabilité économique des services mis en place n'est pas garantie.....	6
2.5.4	Articulation entre MRR et groupe technique à consolider.....	7
3	Recommandations de l'expert	7
3.1	Revue de l'action d'ACTED (Action Réf 2016/01396).....	7
3.1.1	Progrès de l'action	7
3.1.2	Qualité de mise en oeuvre	8
3.2	Revue de l'action d'IAS (Action Réf 2017/00848)	10
3.3	Revue de l'action de UNICEF (Action Réf 2017/00854)	10
3.4	Stratégie en matière de réponse d'ECHO pour le secteur EAH.....	11
3.4.1	Documenter la réponse humanitaire et l'état des ressources	11
3.4.2	Renforcer les capacités des acteurs humanitaires en matière de conception de la réponse	12
3.4.3	Améliorer l'articulation entre acteurs d'urgence (MRR et groupe technique) ...	12
3.1	Esquisse d'une stratégie d'ECHO pour 2019-2020	13
3.1.1	Favoriser la mise en place du Nexus,.....	13
3.1.2	Poursuite de l'appui au MRR.....	13
3.1.3	Appui à l'articulation entre MRR et réponse pérenne	14
4	Cohérence avec les politiques sectorielles	15

1 Contexte

1.1 Aperçu historique

La crise dite du Lac Tchad englobe quatre pays a pour origine l'expansion du groupe Boko Haram (Groupe Sunite pour la Prédication et le Jihad) dans le nord-est du Nigeria (Etat de Borno) et les exactions sur les populations qui en ont résulté à la fin de l'année 2013 par celui-ci mais également pour partie par l'armée nigériane.



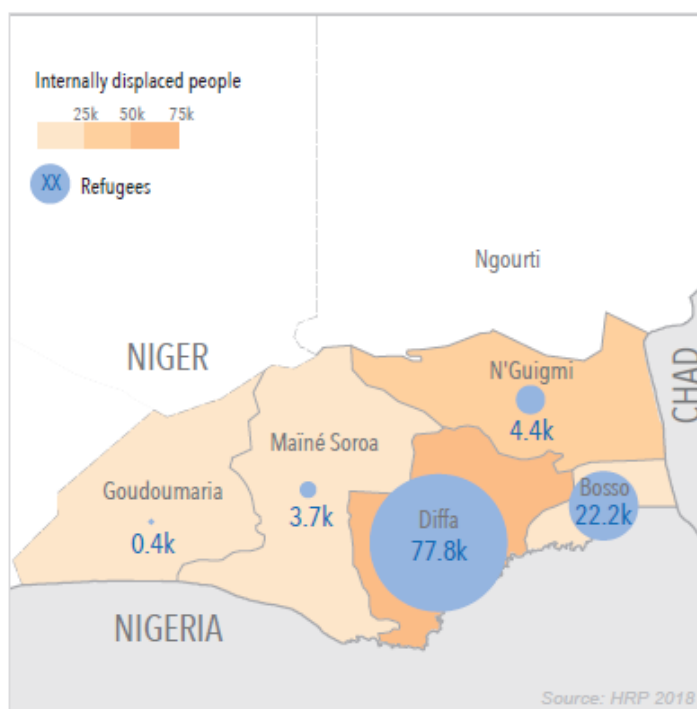
Nombre de personnes déplacées ou réfugiées en lien avec la crise du Lac Tchad [Source : OCHA, Lake Chad Basin Crisis Update n°22, Janvier-février 2018]

La région Diffa, au sud-est du Niger a vu des incursions du groupe dès février 2015 qui ont engendré le déplacement de plus de 100 000 personnes. En 2016 près de 69 000 personnes ont dû fuir les alentours de Bosso, Yébi et Kabléwa au nord-est de la région.

La situation sécuritaire reste sensible : en 2017, 103 attaques dans la région ont été attribuées au groupe Boko Haram dénombrant 141 victimes civiles, soit une tendance à la hausse en nombre d'attaque et une tendance à la baisse en termes de victimes par rapport aux années 2015 et 2016.

L'essentiel des déplacements s'est fait jusqu'à présent fait dans la région de Diffa, en direction de la route nationale 1. La répartition des déplacés et réfugiés est très disparate avec une tendance à

privilégier les périphéries urbaines. Le nombre de sites de relocalisation est estimé à plus de 140, le nombre de déplacés à 129 015 personnes et le nombre de réfugiés à 108 470¹



Nombre de personnes déplacées dans la région de Diffa en lien avec la crise du Lac Tchad [Source Op. Cit.]

¹ Source : HNO 2018, OCHA, Décembre 2017.

répartis pour l'essentiel avec les déplacés internes²).

1.2 Besoins Humanitaires

Eau, Assainissement et Hygiène

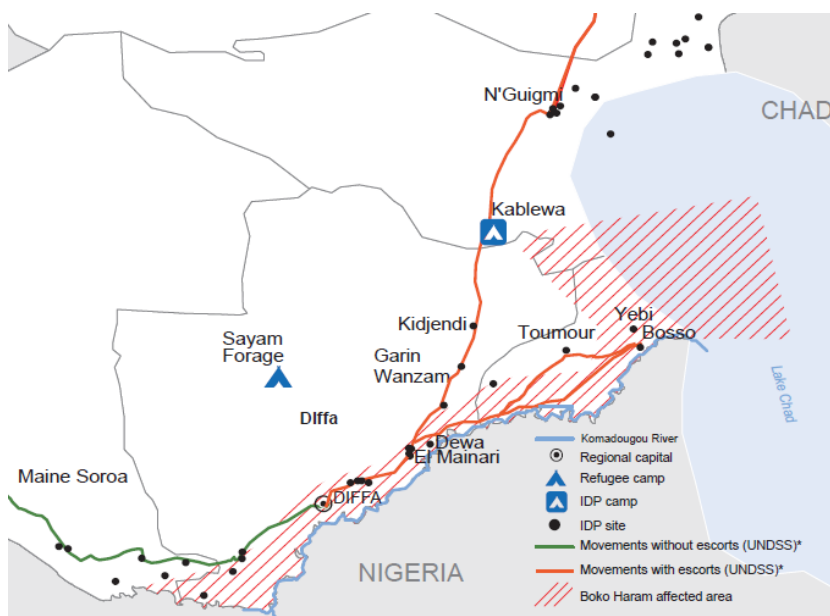
La grande majorité des déplacés et des réfugiés ont un point d'eau protégé pour source principale d'accès à l'eau de boisson (entre 74 et 86% selon qu'ils soient hébergés au sein de communautés hôtes ou pas). Cette couverture est à comparer avec les 44% de taux de couverture en milieu rural de la région³ ou les 19% d'accès des communautés n'hébergeant pas de déplacés ou de réfugiés⁴. 49% des ménages enquêtés puisent leur eau à partir de pompes à main (cette tendance monte à 62% dans les sites composés exclusivement de victimes de conflits).

La même tendance est observable en matière de couverture en latrine dans des proportions toutefois moindre : la couverture en latrine des communautés hébergeant des personnes déplacés ou des réfugiés est de 45% (elle est de 44% pour les sites composés exclusivement de déplacés ou de réfugiés) contre une couverture de 14% pour les communautés hôtes n'hébergeant pas de personnes victimes de conflits. L'essentiel des latrines sont de type familial (chez 84% des personnes enquêtées).

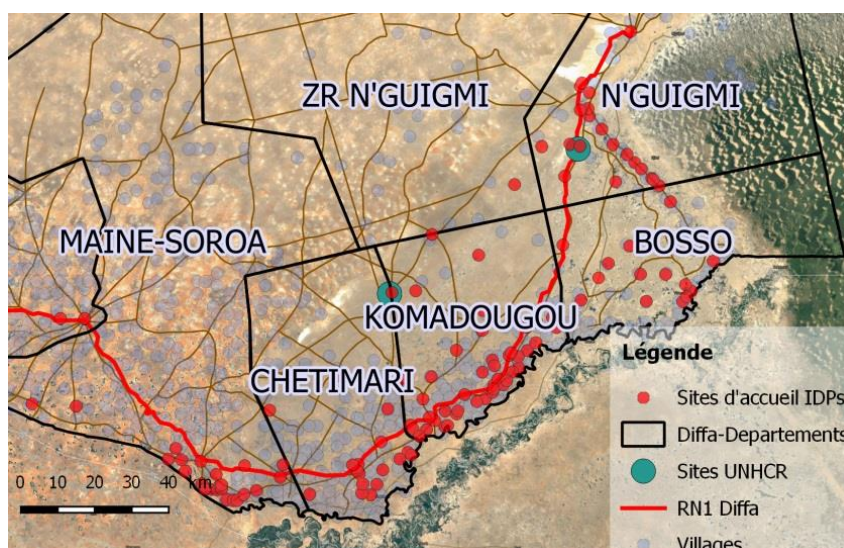
Fin 2017, OCHA évaluait le nombre de personnes à soutenir à 280 000 personnes dont 121 072 déplacés (inclus réfugiés et retournés) dont les besoins ne sont pas encore couverts (et de nouveaux déplacements prévisionnels pour 2018).

Abris & Habitats

L'enquête REACH menée en juin 2017 faisait état de 74% des déplacés interrogés n'ayant pas reçu d'appui en abris depuis plus de six mois ce qui, compte tenu du peu de durabilité



Accessibilité pour les agences UN dans la région de Diffa en août 2017 [Source : OCHA]



Localisation des sites de déplacés et de réfugiés dans la région de Diffa en 2017
[Source : REACH & ECHO, Bureau Régional de Dakar]

Localisation des sites de déplacés et de réfugiés dans la région de Diffa en 2017 (elle est de 44% pour les sites composés exclusivement de déplacés ou de réfugiés) contre une couverture de 14% pour les communautés hôtes n'hébergeant pas de personnes victimes de conflits. L'essentiel des latrines sont de type familial (chez 84% des personnes enquêtées).

Fin 2017, OCHA évaluait le nombre de personnes à soutenir à 280 000 personnes dont 121 072 déplacés (inclus réfugiés et retournés) dont les besoins ne sont pas encore couverts (et de nouveaux déplacements prévisionnels pour 2018).

² . Il existe deux camps de réfugiés Sayam forage qui hébergeait 11 149 réfugiés au mois de juillet 2017 et les camps de Kablewa qui hébergeait 8 000 réfugiés en 2016 (Sources : UNHCR).

³ Source : Le Niger en Chiffre 2014, p19, INS Niger, 2014.

⁴ D'après traitement des données brutes de l'enquête EAH de REACH, Septembre 2017.

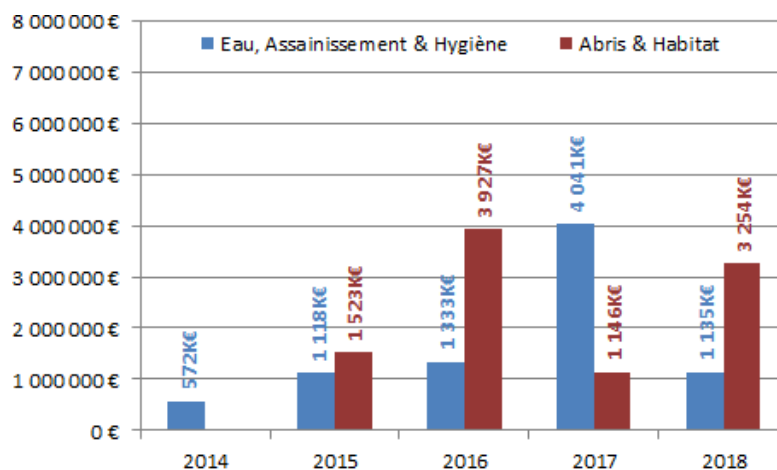
des intrants fournis implique à la fois la nécessité de renouveler les intrants fournis et celle de basculer vers des approches plus durables.

La même étude soulignait que 54% des ménages n'avait pas reçu de biens non alimentaires sur la même période. OCHA estime qu'en 2018, 66% des ménages déplacés ont des besoins en kits biens non alimentaires

OCHA estimait à 180 000 personnes le nombre de déplacés qui nécessitent un appui en abris et/ou biens non alimentaires en 2018.

1.3 Appui sectoriel de la DG-ECHO

En 2018 l'appui d'ECHO en matière d'Eau, Assainissement & Hygiène et Abris et Habitats se décline essentiellement sous la forme de l'appui au Mécanisme de Réponses Rapides (MRR) porté par IRC et alimenté en partie par UNICEF (pour les biens non alimentaires). Ce MRR a été initié en 2016 en s'inspirant fortement du modèle existant en RDC.



Appui sectoriel EAH & A&H de la DG-ECHO entre 2010 et 2018 [Source : HOPE]

Ce MRR couvre à la fois la crise du lac Tchad (Région de

Diffa) et celle du nord Mali (Tillabéry et Tahoua). Le MRR réunit quatre ONGs travaillant toutes dans les secteurs EAH et A&H. Parmi IRC, ACTED DRC et ACF dont seules les deux premières sont présentes dans la région de Diffa.

L'appui au renforcement de la couverture en infrastructures sur les sites existants est assuré par la Croix Rouge Luxembourgeoise dans les secteurs EAH (assainissement et hygiène) et A&H (abris).

Trois actions financées par le HIP 2017 ont également cours en 2018 (jusqu'à 2019 pour la plupart), il s'agit de :

- ↳ IAS (Référence de l'action : 2017/00848, du :01/09/2017 au 31/8/19) visant à renforcer l'accès à l'eau potable pour les populations déplacées;
- ↳ UNICEF (Référence de l'action : 2017/00854, du :01/09/2017 au 31/8/19) visant à renforcer la qualité de la mise en œuvre et le suivi des performances des infrastructures hydrauliques mises en œuvre dans le cadre de la réponse humanitaire; et
- ↳ ACTED (Référence de l'action : 2016/01396, du :01/02/2017 au 31/01/19) visant d'une part à renforcer l'accès aux services EAH & A&H pour les populations déplacées, et, d'autre part, à suivre l'évolution de ces besoins au travers d'enquêtes régulières (REACH).

1.4 Modification des termes de référence de la mission

La mission prévoyait incluait une réflexion sur le Nexus humanitaire et développement pour le secteur EAH ainsi qu'une revue de performances du Mécanisme de Réponse Rapides avec les parties prenantes à Niamey au retour de Diffa.

Ces activités n'ont pu être menées en raison de contraintes météorologiques qui ont retardé de trois jours le retour de Diffa vers Niamey et ont conduit à l'annulation des réunions de travail prévues pour les mener à bien.

2 Observation & Commentaires

2.1 Revue de l'action d'ACTED (Action Réf 2016/01396)

2.1.1 Progrès de l'action

Note préliminaire : ACTED a transmis une mise à jour de la fiche projet initialement remplie en novembre 2017 avec des incohérences dans les données rapportées : les objectifs rapportés dans le rapport intermédiaire sont pour certains inférieurs à ceux rapportés lors de la précédente mission en novembre 2017.

2.1.1.1 RESULTAT 1 : LES BESOINS EN EAU, HYGIENE ET ASSAINISSEMENT DE BASE DES MENAGES DEPLACES SUR LES SITES CIBLES SONT COUVERTS SELON LES STANDARDS EN VIG

↳ *Activité 1 : Approvisionner en eau potable d'urgence les populations cibles*

Hormis pour la fourniture d'eau par camion-citerne pour laquelle les objectifs initiaux sont déjà atteints (avec les anomalies mentionnées ci-dessus en matière de cohérence des données), peu de progrès ont été réalisés :

- ↳ La réalisation de nouveaux forages sensée débuter en septembre 2017 et s'achever en septembre 2018 avec 20 nouveaux ouvrages attendus ne fait état que de quatre ouvrages complétés sur les 7 premiers mois de mise en œuvre, soit un tiers des ouvrages réalisés sur la moitié du temps dédié à leur mise en œuvre et seulement un nouvel ouvrage entre novembre 2017 et mars 2018 (i.e. : un ouvrage de réalisé sur le tiers du temps consacré à leur mise en œuvre). A ce rythme, il est à craindre que la plupart des ouvrages ne sera pas terminée avant la fin du mois de septembre. Par ailleurs, la mise en œuvre de forage pendant la saison des pluies induit des risques quant aux performances des ouvrages en saison sèche; et
- ↳ La réhabilitation des ouvrages présente la même faiblesse en terme de rythme de mise en œuvre : deux réhabilitations de faites sur neuf de prévues) sur les 7 des 14 mois que comptent leur période de mise en œuvre. Toutefois, les réhabilitations prennent en général moins de temps que la mise en place d'ouvrage et peuvent être conduite en saison des pluies sans risque sur la pérennité de la ressource en saison sèche. Ces retards sont a priori moins préoccupant si rattrapés à temps.

↳ *Activité 2 : Fournir un assainissement de base d'urgence aux populations cibles*

- ↳ Aucune des 500 latrines familiales d'urgence n'a été mise en œuvre. Si l'activité n'est sensée commencer qu'au mois de mars 2018, le fait qu'aucun site n'ait été identifié jusqu'à présent et que les chantiers soient sensés se terminer au mois de juillet laisse craindre quelques retards dans leur mise en œuvre; et.
- ↳ 257 latrines d'urgences sur les 541 attendues ont été mises en œuvre dans le cadre du MRR. De novembre à mars, 81 latrines ont été complétées, soit un rythme moyen légèrement en deçà de celui espéré pour atteindre le nombre total de latrine d'ici la fin de l'activité en décembre 2018. Cette activité reste toutefois tributaire des urgences liées au MRR et il est trop tôt pour envisager une révision du nombre initialement attendu d'ici la fin de l'action.

↳ *Activité 3 : Organiser des séances adaptées de sensibilisation aux bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement*

- ↳ Bien que sensées débuter en mai 2017, les activités liées à la promotion de l'hygiène n'ont pas commencé. Il est à craindre que celles-ci soient retardées au même titre que celles liées à l'activité 1.

↳ *Activité 4 : Évaluer l'impact de l'intervention WASH par des suivis post intervention*

- ↳ Les données fournies dans la fiche projet font état de 50% des sites ayant fait l'objet d'une évaluation de l'impact des interventions EAH dans le cadre du MRR. Cette valeur était de 0% en novembre 2017.

↳ *Activité 5 : Renforcement des capacités locales dans la commune de Chétimari*

- ↳ Cette activité prend du retard avec seulement 50% des évaluations sectorielles et inventaires des besoins réalisés pour une échéance initialement fixée à décembre

2017, soit près de trois mois de retard vis-à-vis des objectifs de l'activité qui risquent de se traduire par un accompagnement limité des artisans réparateurs qui devait être garanti lors des quatre derniers mois de l'action (de septembre à décembre 2018).

2.1.1.2 **RESULTAT 2 : LES BESOINS EN ABRIS DES PERSONNES VULNERABLES AFFECTEES PAR DES CHOCS SOUDAINS DANS LES SITES CIBLES SONT COUVERTS**

↳ *Activité 1 : Distributions de kits abri aux ménages vulnérables affectés par des déplacements de population*

- ↳ L'activité est rapportée complétée avec 1 200 ménages bénéficiaires soit 86% de la cible initiale (1 400 ménages) pour un objectif initial de 80%.

↳ *Activité 2: Organisation de séances de sensibilisation à l'utilisation des kits abris*

- ↳ Voir commentaire Activité 1 ci-dessus.

↳ *Activité 3 : Évaluer l'impact de l'intervention par des enquêtes Post Distribution Monitoring*

- ↳ Le narratif de la fiche projet ne reflète pas celui du rapport intermédiaire qui fait état de 15 plaintes rapportées tandis que la fiche projet mentionne qu'aucun des ménages ne connaît l'existence de mécanisme de plainte. En revanche, il est fait mention que 100% des kits sont conformes aux spécifications du groupe sectoriel quand le rapport intermédiaire ne semble rapporter que sur la satisfaction des usagers (100%) pour les BNA; et
- ↳ La conformité de l'aide apportée avec les indicateurs de résultat (notamment le KRI A&H) n'est pas établie et devra être documentée (voir également commentaire Activité 3, Résultat 3).

2.1.1.3 **RESULTAT 3 : LES BESOINS EN BNA DES PERSONNES VULNERABLES AFFECTEES PAR DES CHOCS SOUDAINS DANS LES SITES CIBLES SONT COUVERTS**

↳ *Activité 1 : Distribution de kits BNA aux ménages vulnérables affectés par un choc soudain*

- ↳ 50% des objectifs atteint par cette activité (1 400 kits distribué contre 2 800 de prévu). Vis-à-vis de sa progression, cette activité est tributaire des urgences liées au MRR et il est trop tôt pour envisager une révision du nombre initialement attendu d'ici la fin de l'action.

↳ *Activité 2 : Organisation de séances de sensibilisation à l'utilisation des kits BNA*

- ↳ 500 ménages ont reçu une séance de sensibilisation quand 1 400 kits ont été distribués (activité 1). Ce chiffre semble résulter d'un calcul fictif du nombre maximum de personne attendues par session de sensibilisation (250) par le nombre de séances réalisées (18).

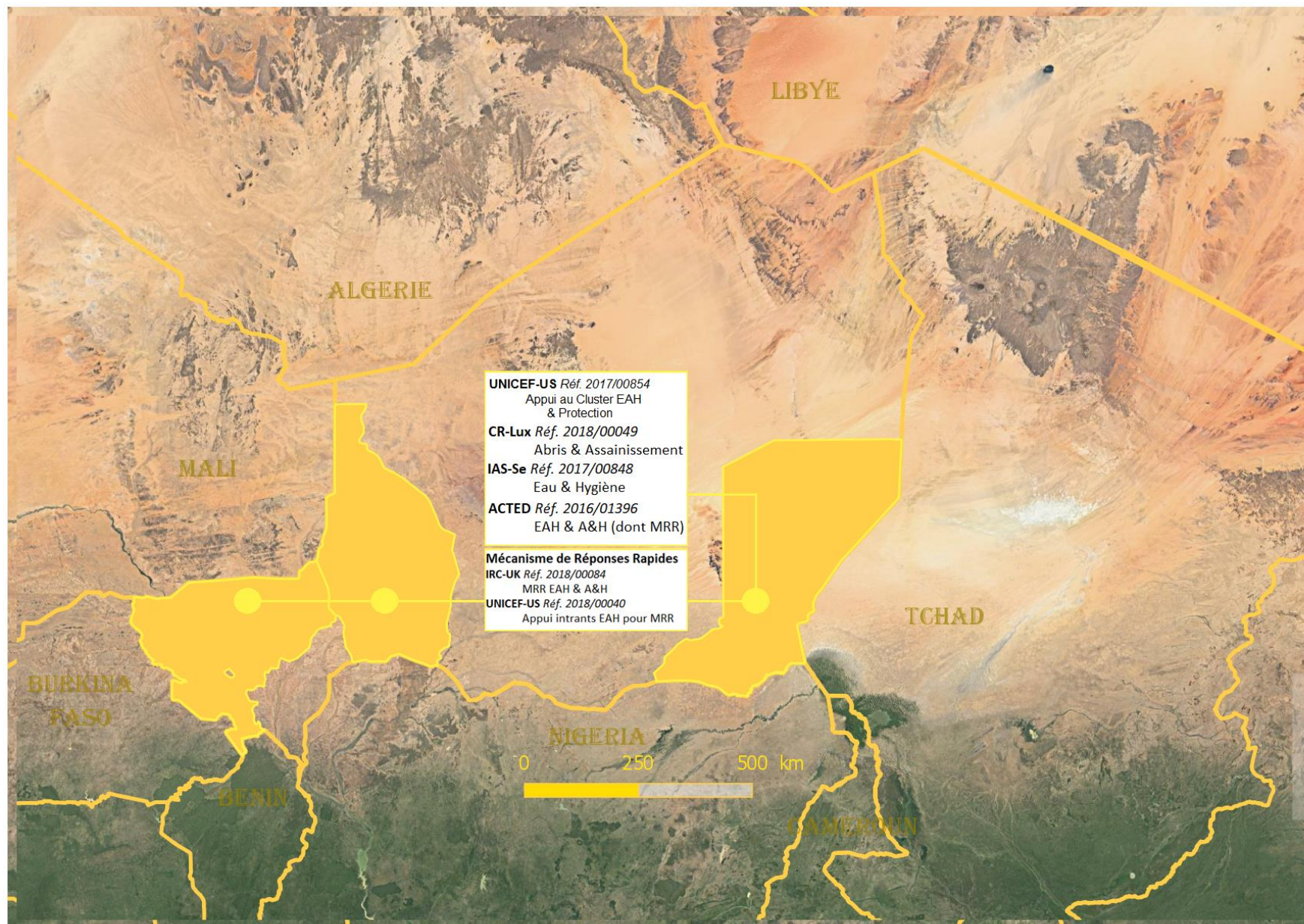
↳ *Activité 3: Évaluer l'impact de l'intervention par des Post Intervention Monitoring*

- ↳ ACTED fait état de 99% des kits conformes aux objectifs initiaux. Ces objectifs sont biaisés dans la mesure où ACTED n'a pas su adapter le contenu de ses kits au nombre de personnes par ménage sous prétexte que le groupe sectoriel BNA n'a pas fait de recommandations en ce sens (voir rapport intermédiaire p34). Voir également commentaire Activité 3, Résultat 2.
- ↳ L'aide fourni par ACTED dans le cadre de cette activité n'est par conséquent pas équitable pour les ménages excédant 7 personne et ces derniers ne devrait pas être comptabilisé comme bénéficiaires (même si récipiendaires des kits).

2.1.1.4 **RESULTAT 4 : APPUI A LA COORDINATION ET A LA GESTION DE L'INFORMATION AU NIGER.**

↳ *Activité 1: Veille humanitaire et réalisation d'évaluations multisectorielles (MSA)*

- ↳ La fiche projet fait état de 100% de communautés couvertes par le système d'alerte (19 alertes) sans toutefois préciser si des déplacements ont eu lieu en dehors de ladite couverture du système et auraient été enregistrés en dehors du dispositif existant. Sur ces 19 alertes, 8 ont fait l'objet d'une MSA (42%) contre 80% attendus dans des délais non renseignés sans qu'il ne soit précisé les raisons pour lesquelles la plupart de ces alertes n'ait pas fait l'objet d'enquêtes multi sectorielles.



Actions EAH & A&H en cours ou prévues en 2018 soutenues par la DG-ECHO

↳ *Activité 2 : Amélioration de la coordination des acteurs humanitaires au sein du Cluster et du Groupe de travail WASH*

- ↳ Bien que sensée débiter en décembre 2017, cette activité n'a pas commencé ou n'a pas su faire état (ou rapporter) d'une valeur ajoutée tangible vis-à-vis des outils du groupe sectoriel. Le géoréférencement des interventions sectorielles reste incomplets (plus de 36% des sites identifiés dans la matrice 3W ne sont pas géo référencés au 22 mars 2018). Le narratif du rapport intermédiaire porte essentiellement sur les actions de relais et de diffusion de l'information effectué au niveau de Niamey mais ne précise pas les interventions et résultats obtenus sur Diffa.

↳ *Activité 3 : Mise en place d'un hub de Gestion de l'Information*

- ↳ Activité non mise à jour depuis novembre 2017 qui faisait état de 62 requêtes émises par les acteurs et de 58 retours effectués vers ces derniers. Le rapport intermédiaire fait état de 100 cartes destinées au Gouverneur de la Région de Diffa.

2.1.1 Qualité de mise en oeuvre

Le site visité lors de la mission était celui de Malam Djouri. Il comprenait environ 3 500 habitants (757 ménages) dont environ 2 000 personnes déplacées et 1 500 autochtones.

↳ *Ciblage*

Lors des entretiens avec la communauté, il n'a pas été clairement établi que celle-ci hébergeait des déplacés bien qu'ACTED stipule que plus de la moitié en soit.

Les communautés savent désormais que la présence de déplacés conditionne l'intervention humanitaire et sont enclines à se présenter comme village d'accueil afin d'être bénéficiaire de celle-ci.

Si une telle attitude est compréhensible, il revient néanmoins aux partenaires d'être en mesure de vérifier l'exactitude des informations fournies en croisant les réponses fournies lors d'entretiens complémentaires.

↳ *Description des ouvrages hydrauliques:*

Le site comprenait une mini-adduction d'eau mise en place par ACF desservant Kidjandi alimentée par un forage (F1) fonctionnant à l'énergie solaire et refoulant vers un réservoir alimentant des bornes fontaines non observé lors la mission (nombre de borne fontaine desservant Malam Djori non documenté).

L'intervention d'ACTED s'est portée sur un second forage (F2) également réalisé par ACF et visant à mettre en place une mini-adduction d'eau en cours de finition au moment de la visite.

Elle a consisté à équiper le forage par une pompe submersible alimentée par panneaux photovoltaïques refoulant vers un réservoir desservant cinq bornes fontaines dotées chacune de quatre robinets. La ligne de refoulement du forage F2 vers son réservoir est raccordée à la ligne de refoulement du forage F1 d'ACF.

Un autre forage doté d'une pompe à main existe sur le site et rapporté comme non fonctionnelle par ACTED.

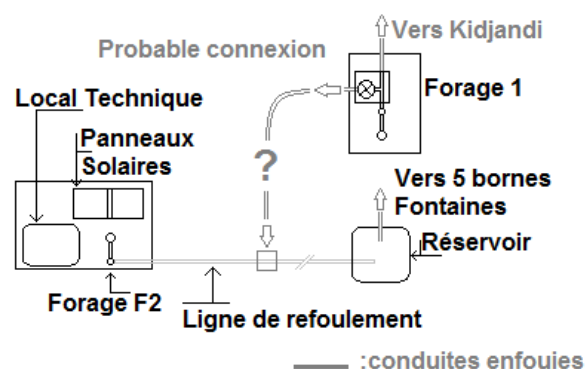


Schéma d'implantation de l'intervention d'ACTED

↳ *Lacune en matière de production d'eau*

La mise en place de la pompe submersible s'est faite sans savoir au préalable quel était le débit spécifique de l'ouvrage. Si, la présence du forage ACF, de caractéristiques similaires (60 mètres de profondeur) et doté d'équipements similaires à proximité offre une indication sur la capacité de l'aquifère à fournir les débits attendus sans assécher le forage, cela reste une hypothèse qui ne tient pas en compte les effets cumulés de rabattement de la nappe phréatique des deux ouvrages lorsqu'ils fonctionneront simultanément. Il n'est pas à écarter

que la proximité des deux ouvrages de production induise un rabattement tel que les deux ouvrages deviennent simultanément improductif.

La production d'électricité par énergie solaire se fait au travers d'un champ d'une puissance de 2 KW agencés en deux lignes d'1 KW en série. Si un incident venait à affecter ou détruire l'un des 16 panneaux, ce serait l'ensemble de la production qui serait interrompue en l'absence de lignes de secours. Il eut été plus pertinent de mettre en place une 3^{ème} ligne de production d'1 KW qui puisse être raccordée à chacune des deux autres.



Panneaux solaires mis en place par ACTED sans ligne de secours

↳ Lacune et malfaçons en matière de dotation en équipement de la tête de forage



A gauche : Malfaçon au niveau du raccord de la ventouse (au-dessus) et de la tête de forage mise en place par ACTED. A droite : dispositif plus conforme aux spécifications requises (ouvrage F1 de ACF)



Joints mal assurés avec de la filasse

La tête de forage n'est pas encore dotée de manomètre ni de vanne de contrôle. Il est toutefois prévu que ces équipements soient mis en place. En revanche la ventouse a été directement soudée sur la ligne principale (pas d'éléments de raccords). Outre que la soudure d'un élément sur la tête de forage compromette son intégrité, celle-ci est de si mauvaise qualité qu'il a fallu par la suite renforcer son étanchéité par un joint en colle epoxy (ou résine de silicone).

L'étanchéité entre les différents éléments de la tête de forage a été assurée par de la filasse qui n'est plus souhaitable pour assurer l'étanchéité des réseaux collectifs.

Le raccordement entre les deux forages est apparemment prévu sur les lignes de refoulements des deux forages. Il n'est pas clair si le raccordement n'est pas en fait prévu sur la ligne de distribution de F2 (ACTED) auquel cas (peu probable) cela générerait des problèmes de fonctionnement de la ligne de distribution du réseau. Ce raccordement étant inachevé au moment de la visite, il n'a pas été permis d'évaluer s'il a été doté des équipements de contrôles nécessaires (vannes). L'absence de vanne de contrôle sur la ligne de refoulement du réseau d'ACF en aval du raccordement du réseau d'ACTED ne permet pas de l'isoler sans isoler celui d'ACTED en cas de nécessité (intervention sur le réseau d'ACF).

↳ Malfaçon et insuffisances sur le réservoir de stockage d'eau

La hauteur de la plateforme du réservoir n'excède pas trois mètres. Il est peu probable, sauf ligne de charge en distribution établissant le contraire, que le réservoir soit suffisamment surélevé pour fournir la pression nécessaire à l'alimentation d'au moins deux des cinq bornes fontaines prévues d'être situées de l'autre côté de la route (plus ou moins 300-500 mètres du réservoir).

Les soudures de la plateforme portant le forage sont dans l'ensemble de mauvaise qualité et ne garantissent pas à terme la longévité souhaitée de l'ouvrage.

Bien qu'un by pass ait été envisagé, il n'est pas suffisamment doté en équipement de contrôle (vanne) pour pouvoir assurer ce rôle. Le raccord existant entre la ligne de refoulement (depuis le forage) vers la ligne de distribution (vers les bornes fontaines) ne sert à rien en l'état et toute opération de maintenance du réservoir nécessitera l'interruption du service.

Il n'existe par ailleurs pas de vanne contrôle du débit sur la ligne de distribution en aval de l'embranchement du by-pass pour contrôler la pression dans le réseau de distribution lorsque le by-pass est ouvert.

Aucun système de chloration en ligne n'a été prévu. Or, une chloration résiduelle est nécessaire pour protéger l'eau d'une éventuelle contamination parasite le long de la ligne de distribution.

La ligne de refoulement du forage est située au-dessus de la prise de trop plein sur le réservoir. Il semble impossible dans ces conditions que le remplissage du réservoir soit auto-régulé (par la pose d'une vanne à bulle à l'exhaure du refoulement dans le réservoir par exemple)

↳ Malfaçons sur les ouvrages de distribution (bornes fontaines)

Au niveau des bornes fontaines, l'exécution des superstructures (dalles et canal de drainage) sont de très faible qualité, la rupture entre le canal de drainage et la dalle est déjà apparente alors que le réseau n'a pas encore été mis en service.



Réservoir insuffisamment élevé et soudures de mauvaise qualité le long de sa plateforme



Vanne manquante matérialisée en rouge sur la photo ci-dessous pour garantir la fonctionnalité du by-pass de l'ouvrage de stockage.



Malfaçon dans la conception et/ou l'exécution des ouvrages de surface au niveau des bornes fontaines.

Compte tenu de la date d'ouverture du service (prévue d'ici deux semaines), il est probable que l'ensemble de ces défauts ne puisse être corrigé (notamment le rehaussement du réservoir) dans les délais impartis. Les correctifs nécessaires affecteront l'intégrité des structures mises en place. Leur remplacement serait préférable.

L'ensemble de ces défauts souligne:

1. Le manque de compétences techniques du partenaire en matière de mise en œuvre d'infrastructures hydrauliques ; soit
2. L'absence de suivi dans la mise en œuvre desdites infrastructures ; soit
3. Les deux à la fois.

ACTED devra fournir les calculs hydrauliques (ligne de charge en refoulement et distribution) et les plans de leur réseau (refoulement et distribution).

2.2 Revue de l'action d'IAS (Action Réf 2017/00848)

2.2.1 *Progrès de l'action*

L'action a commencé au mois de septembre 2017 et le déploiement des équipes sur sites a commencé en novembre 2017. L'action n'en n'est qu'à son commencement et la progression des activités est conforme au calendrier prévisionnel. Neuf des vingt forages prévus dans l'action ont toutefois été réalisés ainsi que seize des vingt études hydrogéologiques (Résultat 1, Activité 1). L'équipement des forages par des mini réseaux d'adduction d'eau potable est prévu à partir du mois d'avril.

2.2.2 *Qualité de mise en oeuvre*

Le site visité lors de la mission était celui de Youwa. Il comprenait 1 347 habitants (224 ménages) dont 496 réfugiés et 19 déplacés internes (essentiellement de 2015) et 832 autochtones.

Ciblage

Le ciblage de la communauté composée à plus de 38% de personnes réfugiées ou déplacées est pertinent vis-à-vis du HIP qui finance l'action. Toutefois la réponse prévue vis-à-vis des infrastructures EAH existante aurait mérité une meilleure analyse d'un point de vue économique.

Le village comprend en effet :

1. Un forage doté d'une pompe à main mise en place il y a onze ans. L'ouvrage a connu de nombreuses réparations (plus d'une vingtaine rapportées) en augmentation depuis l'arrivée des réfugiés en 2015. En 2017, entre six et sept interventions ont été nécessaires, les trois dernières (dont une en 2018) ont coûté 20 000, 25 000 et 100 000 Nairas. Le comité de gestion a fait appel à un artisan réparateur situé à Diffa (à une trentaine de kilomètres de village). Il faut compter entre trois et quatre jours entre le moment de la panne et la reprise du service. Il existe un système de cotisation par ménage de 50 nairas/15 jours ;
2. Un puits traditionnel aménagé et toujours fonctionnel et utilisé par puisage au seau ; et
3. Un autre ouvrage (puits traditionnel) non observé lors de la mission.

IAS compte réaliser une mini AEP comprenant un forage (de 9 pouces équipé en 5) d'une profondeur attendue de 60 mètres (niveau statique au niveau du puits aménagé estimé entre 10 et 12 mètres) équipé d'une pompe alimentée par des panneaux photovoltaïques, un réservoir et un réseau de distribution de deux bornes fontaines équipées chacune de quatre robinets.

Mettre en place un forage alimenté à l'énergie solaire alimentant un réseau limité à deux bornes fontaines pour une population d'à peine 1 400 habitants par ailleurs déjà dotée d'une pompe à main soulève deux questions :

1. Le ciblage des communautés pour l'intervention adoptée : au terme de l'intervention la communauté disposera d'un réseau de huit robinets, d'une pompe à main et d'un puits traditionnel, tous fonctionnels ; et
2. La pertinence de l'ouvrage envisagé (une intervention sur le puits traditionnel en lieu et place d'un nouvel ouvrage) n'eut-il pas été préférable compte tenu de sa faible desserte.

Si l'intervention répond aux besoins les plus aigus en termes d'accès à l'eau potable au sein des communautés de la région de Diffa, celles-ci disposent d'une couverture qui, si elle reste loin d'être satisfaisante, peut être considérée par bien supérieure à des communautés rurales située en dehors des zones de conflits.

IAS compte se fournir en équipements auprès d'un fournisseur autrichien qui s'il offre la garantie de matériels de qualité, soulève néanmoins la question des filières de pièces détachées qu'il sera nécessaire de consolider au terme de l'action.

2.3 Revue de l'action de UNICEF (Action Réf 2017/00854)

2.3.1 Progrès de l'action

L'action débutée en septembre 2017 en est toujours à sa phase préparatoire.

2.3.1.1 RESULTAT 1 : LES POPULATIONS DEPLACEES [...] ET D'ASSAINISSEMENT

Toutes les activités ont été décalées d'un à deux mois. Des difficultés ont été rencontrées dans la sélection des consultants (l'appel d'offres a dû être repris). Le groupe BENIC-Géoconsulting a été sélectionné jeudi dernier et approuvé vendredi. Le déploiement de leur équipe est attendu la semaine prochaine. La modification des échéances des activités devront être revues avec l'équipe BENIC-GeoConsulting une fois celle-ci in situ.

2.3.1.2 RESULTAT 2 : LES ACTEURS HUMANITAIRES [...] GESTION EFFICACE DES DONNEES

Le dispositif de rapportage n'est pas encore opérationnel. Seule la formation des directeurs d'écoles a été partiellement menée. Les formations des comités de gestion des points d'eau et des responsables des structures de santé n'ont pas encore débuté.

Il est par conséquent peu probable que le dispositif soit pleinement opérationnel d'ici le mois de mai conformément au calendrier prévisionnel initial. Des délais de deux à trois mois sont à craindre et limiteront d'autant plus le suivi et l'évaluation des performances du système dans la seconde moitié de l'action.



Forage en cours sur le site de Youwa au moment de la visite. L'encadrement et l'organisation du site sont conformes aux spécifications techniques attendues pour ce type de chantier.

2.3.2 Qualité de mise en oeuvre

L'exploitation des données présentées lors de la mission ne sont que des simulations faites à partir des renseignements fournis par les directeurs d'écoles au cours des premières formations.

Les données rapportées font état de tendances moyennes sur l'ensemble des services. Ces moyennes ne permettent pas de mettre en évidence les services pour lesquels l'augmentation du nombre d'utilisateurs d'un mois à l'autre tend à compromettre sa qualité.

Par ailleurs, la qualité de l'information fournie (notamment en termes de couverture et de fréquence de compte rendu) n'est pour le moment pas renseignée.

2.4 Analyse des performances du groupe technique EAH

Partenaires Présents lors de la réunion : ACF-Es, ACTED-Fr, Care International, IAS-SE, IEDA, IRC, MSF-CH, NCA-No, OCHA-It, Samaritan Purse, Vision + & World Vision.

2.4.1 Une estimation des populations affectées à consolider

Sur les 95 sites répertoriés dans la matrice de travail du groupe sectoriel, 88 ont une estimation de leurs populations. Ces estimations varient selon les acteurs et nécessiteraient à terme d'être consolidées par une méthodologie commune qui ne repose pas uniquement sur les informations fournies par les autorités locales ou traditionnelles dans la mesure où celles-ci pourraient être biaisées à la hausse pour bénéficier d'un appui.

2.4.2 Des performances de l'aide apportée biaisées

Le nombre total de personnes est estimé à 252 036, parmi lesquelles :

1. 48 420 nécessiteraient toujours un appui pour l'accès à l'eau potable. Les besoins en eau portent sur 34 sites dont 23 concernent plus de 500 personnes ; et
2. 79 662 pour l'accès à l'assainissement. Les besoins en assainissement portent sur 57 sites dont 40 concernent plus de 500 personnes ;

Outre le manque de cohérence dans l'évaluation du nombre de personnes sur chaque site, l'analyse de ces besoins est biaisée d'au moins deux façons :

1. La couverture de la réponse repose toujours sur des performances fictives reposant sur les normes SPHERE et non sur une mesure in situ de la réelle couverture des performances réelles des services fournis. Cela tend à une surestimation de la réponse réelle fournie par l'aide humanitaire ; et
2. La réponse englobe systématiquement la communauté hôte et la couverture des besoins rapportée repose essentiellement sur la réponse humanitaire mise en œuvre sans inclure les services préexistants, notamment en matière de latrine, qui conduit alors à une surestimation du nombre d'ouvrages requis.

2.4.3 La viabilité économique des services mis en place n'est pas garantie

Ni les comités de gestion de l'eau, ni les partenaires de mise en œuvre d'ECHO (IAS, ACTED ici, mais c'est également le cas d'UNICEF et des autres suivis précédemment) ne connaissent le coût de revient d'un mètre cube produit par les infrastructures qu'ils mettent en place. Les comités de gestion cotisent donc en général sur une base purement spéculative (100 nairas/ mois pour les sites visités sur cette mission) sans savoir si cette cotisation permettrait en théorie de couvrir l'ensemble des besoins en matière d'entretien, de réparation et d'amortissement des équipements ou si elle s'avère dès le départ insuffisante. Le cas échéant, cela signifierait que les infrastructures mises en place ne pourront pas économiquement /pérenne in fine.

2.5 Analyse des performances du Mécanisme de Réponses Rapides

2.5.1 Capitalisation des performances du MRR à documenter

Si certains indicateurs de performances du mécanisme dans sa capacité à répondre rapidement sont capitalisés (notamment les délais entre alerte et réponse), tous ne le sont pas. Ils comprennent :

1. La couverture géographique effective du mécanisme d'alerte en fonction du rayon

- d'alerte couvert par chaque relais local ;
2. Le délai entre le début du déplacement des populations et son alerte au niveau des relais locaux ;
 3. Les raisons pour lesquelles l'alerte n'a pas déclenché d'évaluation ;
 4. Le délai entre l'alerte et l'évaluation (par ailleurs déjà documenté) ;
 5. Les raisons pour lesquelles l'évaluation n'a pas déclenché de réponses
 6. Le délai entre l'évaluation et le déploiement de la réponse;
 7. Le délai entre le déploiement de la réponse et l'accès effectif aux services que cette réponse met en place ; et
 8. Le délai de reprise des services du MRR par des services plus pérennes (issu par exemple des groupes sectoriels).

2.5.2 Suivi des performances des services mis en place à renforcer

Une réunion avec les principales parties prenantes du MRR a pu être tenue lors de la mission. Cette dernière a permis de faire un bilan de certains des enjeux inhérents au MRR pour l'année à venir.

Les performances du MRR reposent avant tout sur des enquêtes de satisfaction des usagers. Peu de données sont collectées pour renseigner les indicateurs de performances des services attendus (notamment vis-à-vis des KRI).

L'inadaptation des kits à la taille des ménages rend l'aide inéquitable pour les familles nombreuses en particulier. Si les modalités de réponse ne permettent pas en première approche d'ajuster les quantités nécessaires en fonction de la taille du ménage, des modalités d'ajustements sont nécessaires pour assurer que le minimum de services attendus soit également accessibles aux plus larges ménages, que ces modalités soient assurées par le MRR lui-même ou repris par les groupes sectoriels.

Par ailleurs, l'appui sectoriel A&H fournis actuellement par le MRR ne documente pas les conditions d'accès aux autres services de base tel que la santé ou l'éducation.

La logique opérationnelle du MRR doit pouvoir clairement distinguer les performances du MRR en tant que modalité de réponse (couverture, réactivité) et les services qu'il fournit. Cette logique devrait apparaître dans la construction des résultats de l'action identifiant clairement des résultats pour chaque secteur d'intervention et un résultat propre au dispositif en lui-même.

Le MRR doit pouvoir également être capable de renforcer sa communication sur ses actions et performances au-delà des seuls groupes thématiques afin d'asseoir sa plus-value et de porter le plaidoyer nécessaire à la couverture des secteurs à renforcer et la reprise de leurs actions par des mesures plus pérennes.

Enfin, l'usage des modalités de réponse au travers de transferts monétaires n'est pas encore consolidé en matière de prérequis et de modalités de mise en œuvre.

2.5.3 Articulation entre MRR et groupe technique à consolider.

L'articulation entre les groupes techniques (au-delà du seul groupe technique EAH) avec le Mécanisme de Réponses Rapides n'est pour le moment pas institutionnalisée. Afin de maintenir une réactivité forte, le MRR a besoin de pouvoir se désengager rapidement de l'appui qu'il apporte et laisser la place à des solutions plus pérennes qu'il incombe aux acteurs des groupes sectoriels de mettre en œuvre.

3 Recommandations de l'expert

3.1 Revue de l'action d'ACTED (Action Réf 2016/01396)

3.1.1 Progrès de l'action

3.1.1.1 RESULTAT 1 :

- ✎ Compte tenu du faible rythme de mise en œuvre des infrastructures, il n'est pas certain que celles-ci puissent être accompagnées pendant les six mois suivants leurs ouvertures aux usagers. Il est par conséquent souhaitable d'identifier dès à présent les infrastructures qui ne seront mises en œuvre que tardivement afin de garantir

- l'accompagnement minimal attendu par l'action et d'anticiper au mieux leur encadrement au-delà de la durée de la celle-ci si ce suivi devait s'avérer insuffisant;
- ☞ Des mesures similaires devraient être envisagées vis-à-vis du renforcement des capacités locales dans la commune de Chétimari (accompagnement des artisans réparateurs); et
- ☞ Il serait par ailleurs souhaitable que la fiche projet soit révisée notamment vis-à-vis de la cohérence entre les échéances de début et de fin de mise en œuvre des activités et des retards que celles-ci semblent avoir prises.

3.1.1.2 **RESULTAT 2 :**

- ☞ Les performances des kits abris fournis doivent être analysées sur la base des indicateurs propres aux résultats et ne pas se contenter d'une simple conformité aux seules directives du groupe technique BNA.

Il n'est, entre autres, pas acceptable que les ménages dont le nombre de personnes dépasse la valeur fixée par le groupe technique ne bénéficient pas de la même qualité de service que les ménages moins nombreux. Cela implique un recensement plus fin des ménages et d'adapter les quantités distribuées pour les ménages de sept personnes ou plus.

3.1.1.3 **RESULTAT 3 :**

- ☞ Le nombre de personnes ayant reçu une sensibilisation à l'utilisation des kits devra être révisé pour correspondre au nombre réel de personnes et ne devrait pas se baser sur un chiffre fictif de participants par session (ici 250); et
- ☞ Même remarque que pour les résultats 2 quant aux suivis des performances des services fournis et à l'accès à des services équitables pour les ménages de sept personnes ou plus.

3.1.1.4 **RESULTAT 4**

- ☞ Il serait souhaitable que le partenaire puisse documenter le rayon de couverture de son système d'alerte et de ses performances vis-à-vis des délais entre l'incident déclenchant le mouvement de population et sa détection par le réseau de relais locaux du MRR. Voir par ailleurs les recommandations sur le MRR §3.1.2;
- ☞ Une revue de la progression de l'activité 2 (Amélioration de la coordination des acteurs humanitaires au sein du Cluster et du Groupe de travail WASH) vis-à-vis des objectifs initialement attendus (notamment au niveau opérationnel à Diffa) est souhaitable ainsi qu'une révision de son calendrier prévisionnel si celle-ci s'avèrerait retardée.

Son articulation, sinon son intégration, au sein des orientations fixées par l'équipe d'appui-conseil soutenue par ECHO et portée par l'UNICEF (Réf. Action 2017/00854) devra également être garantie par le partenaire afin de ne pas créer d'inutiles, sinon contre-productifs, doublons (notamment en matière de matrices de suivis et de géoréférencement des sites de déplacés); et

- ☞ Le système REACH a pour vocation première d'apporter un appui aux opérateurs de la région, en premier lieux desquels les ONGs contribuant à la réponse humanitaire. Il serait souhaitable que cet outil ne se limite pas qu'à des requêtes avant tout sollicitées par des institutions locales (gouvernorat, DRHA, etc). Un suivi des requêtes par types de requérants serait souhaitable afin mieux analyser les primo-usagers de ce service.

3.1.2 Qualité de mise en oeuvre

☞ **Ciblage**

- ☞ Le ciblage des besoins, lorsqu'il s'agit d'une réponse plus durable que celle du MRR ne devrait pas se baser uniquement sur les résultats des enquêtes plurisectorielles (MSA) guidées avant tout par l'urgence de la réponse.

Des enquêtes complémentaires devraient être en mesure de mieux documenter le nombre réel de personnes directement affectées par la crise (déplacés, réfugiés) dans les sites identifiés. Elles donneraient par ailleurs au MRR l'occasion d'évaluer la

pertinence des données démographiques qu'il collecte et de signaler et quantifier ces éventuelles faiblesses.

Services mis en oeuvre

Les faiblesses identifiées dans la conception et la mise en œuvre des ouvrages par le partenaire soulignent son manqué d'implication dans la conception des ouvrages et le suivi de ses chantiers. Le partenaire n'a pas su améliorer ses performances malgré de précédentes recommandations similaires (voir précédents rapports de mission).

Ces faiblesses se retrouvent par ailleurs chez d'autres partenaires de la DG-ECHO, qui tendent à trop rapidement déléguer la conception des services aux services locaux (DRHA) et la qualité de mise en œuvre aux entreprises en charge des chantiers. S'ils disposent d'une compétence technique institutionnelle, celle-ci ne se traduit pas par une valeur ajoutée en termes de qualité de mise en œuvre dans les projets qu'ils conduisent.

Sur les observations faites lors de la visite, il serait souhaitable que:

-  Des essais de débits soient réalisés afin de déterminer le débit spécifique de l'ouvrage et de poser les capteurs nécessaires à l'interruption et la reprise du pompage si le niveau dynamique de l'aquifère devait se situer à moins de trois mètres au-dessus de la pompe (ou selon les normes en vigueur si elles existent);
Ces essais de débits devront être conduits simultanément avec un suivi du rabattement de la nappe au niveau du forage F1 afin d'évaluer les risques d'assèchement d'un des deux forages lorsque les deux sont en production.
Idéalement ce suivi devrait être conduit pour chacun des forages. S'il est avéré que la production d'un forage influence le rabattement du second, les débits spécifiques des deux ouvrages devront être corrigés en fonction de ces rabattements;
-  Idéalement, le forage devrait être doté de piézomètres afin de mesurer l'évolution de la nappe phréatique sur plusieurs années;
-  Afin de s'assurer d'une pression suffisante au niveau des bornes fontaines (trois mètres de pression), le plan de charge hydraulique des réseaux de refoulement et de distribution devrait être calculé en fonction des équipements mis en place (caractéristique des pompes et du réseau) et de la topographie des linéaires des réseaux;
-  La capacité de production énergétique des panneaux solaires devrait être révisée en mettant en place une ligne supplémentaire en parallèle (pour faire face à d'éventuelles pannes);
-  Le raccordement de la ventouse sur la tête de forage devrait être repris avec une prise normalisée;
-  Il conviendra de s'assurer que l'équipement de la tête de forage soit complété (manomètre et prise de service);
-  Les joints faits de filasse devraient être repris avec des joints conformes aux normes nationales (si différentes) ou par défaut par du ruban en PTFE (Téflon);
-  La hauteur du réservoir devra être révisée si la pression hydraulique au niveau des bornes fontaines n'est pas conforme aux minimums requis par les standards nationaux et, par défaut, égale au moins à 3 mètres de pression (pression de service minimale attendue à l'intérieur des habitations);
-  Toutes les soudures irrégulières sur la plateforme du réservoir devront être reprises;
-  Un système de chloration en ligne devra être mis en place pour garantir la salubrité de l'eau distribuée;
-  Une vanne de contrôle sur la ligne de refoulement en aval du by-pass devra être mise en place pour garantir le fonctionnement de ce dernier;
-  La présence de vanne de contrôle (vanne à bulle) à l'exutoire du réseau de refoulement au niveau du réservoir devra être contrôlée. Il serait par ailleurs souhaitable que la pompe puisse être arrêtée automatiquement lorsque le réservoir est rempli par la pose de capteurs de surpression;
-  Le trop plein du réservoir devra être repositionné au-dessus de l'arrivée d'eau dans la citerne du réservoir;

- ✍ Les ouvrages de régulation, de stockage et de servitude doivent être conformes aux spécifications minimales attendues des normes nationales ou par défaut en matière de fixation (pose et soutien des équipements) et d'isolation (vannes de contrôles) des réseaux sur lesquels ils sont raccordés;
- ✍ Les plans de masses des réseaux, ouvrages de stockages, de raccordements et équipements de contrôle devront être documentés et fournis en fin d'action; et
- ✍ Les ouvrages de surface devraient être tous conçus avec des techniques conformes aux normes nationales en matière d'ouvrages hydrauliques ou par défaut par l'usage de béton armé dosé à 350 kg de ciment/m³ de béton.

3.2 Revue de l'action d'IAS (Action Réf 2017/00848)

De par ses capacités à conduire les chantiers avec ses propres équipes et équipements, le partenaire est perçu comme étant un des plus capables techniquement dans la réponse aux besoins en eau des populations affectées par la crise.

- ✍ Il n'a toutefois pas été permis lors de la mission d'observer d'ouvrages complets mis en œuvre par IAS et une inspection de ces derniers, une fois terminés, reste nécessaire pour d'une part s'assurer de la plus opérationnelle d'IAS et d'autre part, pour inciter les autres acteurs à se conformer à celle-ci si elle était avérée ;
- ✍ Le recours à des fournisseurs étrangers pour doter les réseaux en appareil de mesure et de contrôle (pompe à chlore notamment) devra être accompagné par l'identification des filières d'approvisionnement desdits appareils ou de leurs pièces détachées afin que les comités de gestion et les artisans réparateurs puissent financer et réaliser les réparations inhérentes à leurs exploitations ; et
- ✍ Il est par ailleurs souhaitable que le partenaire fasse preuve de flexibilité dans la conception des services qu'ils mettent en œuvre afin de d'exploiter au mieux les ressources préexistantes et les compétences des comités de gestion lorsque ces derniers ont déjà à leur charge des ouvrages in situ.

3.3 Revue de l'action de UNICEF (Action Réf 2017/00854)

3.3.1.1 **RESULTAT 1**

- ✍ Le retard pris dans la mise en œuvre de l'action devra faire l'objet d'une révision du calendrier prévisionnel de mise en œuvre afin de s'assurer que ces délais n'impactent pas la nécessaire période de suivi-évaluation des recommandations mises en place par l'équipe de suivi évaluation ;

3.3.1.2 **RESULTAT 2**

- ✍ Les mêmes délais sont à craindre et à anticiper vis-à-vis du système Rapid-Pro afin de s'assurer qu'il dispose d'une période de suivi-évaluation suffisante pour corriger d'éventuelles lacunes et pour pouvoir améliorer le système en fonction de ce suivi.

Vis-à-vis des premières simulations, il apparaît dès à présent souhaitable que :

- ✍ Les comptes rendus périodiques fasse également état de la complétude et de la promptitude des données rapportées afin de pouvoir avoir une analyse de la qualité de l'information traitée ;
- ✍ Le système puisse rapporter de façon fine sur les structures présentant en rupture de capacité (par exemple pour les écoles : identifier par mois le nombre d'élèves qui ont vu leur effectif augmenter de XX% -seuil à définir avec les institutions de tutelle)

Pour les points d'eau, cela consisterait à rapporter sur :

- 1) Une pression supplémentaire en termes d'usager (par exemple +20%) ;
 - 2) Un problème lié à une diminution de la ressource (baisse importante de la nappe phréatique) ; ou
 - 3) Un problème lié à une rupture de la production ou de la distribution (délai dans les réparations de pannes).
- ✍ Ces mêmes informations devraient également pouvoir être cartographiées pour identifier des zones particulièrement sensibles à ces problématiques (pression de usagers, difficultés d'accès pour réparations ou ressources en eau fragiles) ;
 - ✍ Si le Rapidpro est un système d'alerte, il doit être complété par un mécanisme

d'appui. Le MRR n'est pas à priori le dispositif le plus approprié puisqu'il ne peut répondre que partiellement à une des trois problématiques citées (l'augmentation du nombre d'usagers liés à l'arrivée de personnes déplacées ou réfugiées) et ne traite pas de problématiques avant tout structurelles (réseau de réparateurs insuffisants, aquifères peu productifs). Le groupe technique EAH serait alors la plateforme la plus adaptée.

3.4 Stratégie pour le secteur EAH

Les principaux enjeux en termes de coordination consisteront :

4. A documenter la réponse humanitaire et l'état des ressources dans la région de Diffa ;
5. A renforcer les capacités des acteurs humanitaires en matière de conception de la réponse, de suivi de leur mise en œuvre et d'accompagnement de leur exploitation ; et
6. A améliorer l'articulation entre les modalités de réponses (MRR et groupes techniques).

Le diagnostic que l'UNICEF doit faire dans le cadre de son action (2017 00854) permettra, souhaitons-le, d'établir une meilleure cartographie de la couverture existante en matière d'accès à l'eau potable.

S'il devait s'avérer que les besoins restants à couvrir soient du même ordre que ceux auxquels IAS a répondu dans la communauté de Youwa, la stratégie d'ECHO pour le secteur pourra se limiter à trois axes :

1. « Nexus : Préparer la reprise par le développement par un retour sur les performances des services mis en place par les acteurs d'urgence de 2014 à aujourd'hui. Cette évaluation des performances devra être en théorie produite par UNICEF (résultat 1, activité 1, 2017 00854). Il n'est toutefois pas aujourd'hui garanti que le diagnostic attendu se fasse sur une réelle mesure des performances des ouvrages ciblés ;
2. Maintenir la composante EAH & A&H au sein du Mécanisme de Réponses Rapides afin d'accompagner tout nouveau déplacement ; et
3. Mettre en place les services EAH pérennes en relais de l'appui du MRR partout où les services existants ne sont pas en mesure d'absorber le nouvel afflux de déplacés appuyés par le MRR.

3.4.1 Documenter la réponse humanitaire et l'état des ressources

Cette documentation préalable à la conception de programme de développement doit répondre à deux objectifs :

1. Mieux connaître la couverture actuelle et prioriser les sites où aucun service n'est accessible ou ceux pour lesquels ces services sont insuffisants même s'ils devaient fonctionner au maximum de leur capacité ;
2. Documenter les performances réelles des services mis en place dans le cadre de la réponse humanitaire. Ce suivi des performances qui incluent notamment un suivi de la qualité (analyses récurrentes au niveau de la production et de la consommation) et de la quantité (enquête de fréquentation des sites) d'eau disponibles qui n'a jamais été consolidé de la part des humanitaires depuis le début de la crise.

Ces études devraient pouvoir être élargies aux services préexistants et dans les zones jusqu'à présent épargnées par la crise afin de permettre aux acteurs de développement d'établir une stratégie et une programmation reposant sur des données fiables.

L'équipe d'appui conseil soutenue par ECHO dans le cadre de l'Action 2017 00854 portée par UNICEF a prévu un diagnostic de l'état des services (Résultat 1, Activité 1 de l'action) qui s'inscrit au moins dans le premier des deux enjeux ci-dessus. Ce n'est qu'au terme de ce diagnostic qu'il sera possible de déterminer si ce dernier répond en partie ou en totalité à celui-ci.

3.4.2 Renforcer les capacités des acteurs humanitaires en matière de conception de la réponse

Les observations faites sur le terrain lors de cette mission complétées par celles faites lors des précédentes ont souligné plusieurs faiblesses dans la mise en œuvre de la réponse sectorielle aux besoins des populations victimes de conflits :

1. Intégration limitée des ressources existante dans la conception de la réponse technique la plus adaptée aux besoins identifiés. Cela se traduit par une réponse standard (mise en place systématique de mini réseau d'adduction d'eau potable), qui, si elle s'inscrit dans une politique nationale par ailleurs peu consolidée (les prérequis pour la mise en place de telles infrastructures semblent ne reposer que sur la taille de la communauté, sans intégrer les contraintes d'exploitation et la présence de filières d'approvisionnement qu'elles induisent), écarte néanmoins des solutions moins coûteuses consistant à valoriser les ressources existantes pour mettre en place un service sinon équivalent, au moins adapté aux besoins de ces populations ;
2. Conception et dimensionnement des ouvrages hydrauliques insuffisants : la plupart des infrastructures observées n'ont pas les équipements minimums requis pour une exploitation autonome des infrastructures, ceux mis en place le sont parfois de façon médiocre sinon inadaptée, et la plupart des réseaux de distribution ne font pas l'objet d'étude hydrauliques sommaires qui permettraient de garantir le fonctionnement de l'ensemble des ouvrages de distribution (les bornes fontaines) ;
3. Le suivi de l'exécution des chantiers est actuellement insuffisant pour identifier et corriger les malfaçons ou défaut de mise en œuvre avant l'ouverture du service prévue initialement ;
4. L'accompagnement limité des comités de gestion notamment dans le calcul du prix de revient du mètre cube d'eau fournie par les infrastructures mises en place qui permettrait d'établir la cotisation demandée usagers sur des bases cohérentes avec les coûts d'exploitation, de maintenance, de réparation et d'amortissement de leurs ouvrages ;
5. L'absence de documents réglementaires consolidés portant sur le suivi de la qualité de l'eau et des performances des infrastructures mises en place.

L'équipe d'appui conseil soutenue par ECHO au travers du financement de l'action d'UNICEF (2017 00854) doit également être en mesure d'améliorer la conception des infrastructures et le suivi des chantiers par la mise en place de cahiers des charges et de documents normatifs sur la base de celles existantes (résultat 1, Activité 2 de l'action en référence).

Toutefois, le calibrage de la réponse et l'accompagnement des structures de gestions restent des problématiques que le groupe technique doit être en mesure de traiter.

3.4.3 Améliorer l'articulation entre acteurs d'urgence (MRR et groupe technique)

Afin que le mécanisme de réponse rapide preserve sa réactivité en matière de déploiement de l'aide, il est nécessaire que ses capacités soient libérées le plus rapidement possible par une reprise des services de la part des autres acteurs sectoriels présents au sein du groupe technique.

Or cette articulation n'est actuellement pas systématisée dans le processus de réponse et dépend avant tout des ressources disponibles des participants au groupe sectoriel au moment où le MRR souhaite retirer son soutien.

Dans la mesure où les contraintes et enjeux liées aux deux approches nécessitent des compétences très différentes, et compte tenu de celles disponibles actuellement sur Diffa, il est préférable de cibler les partenaires les plus compétents pour chacune des deux problématiques. Il serait donc souhaitable que certains acteurs n'intervenant pas dans le MRR puissent être identifiés comme le relais pérenne des services mis en place de façon temporaire par les acteurs du MRR.

Leurs interventions devraient se baser non seulement sur les besoins des communautés nouvellement déplacées (et appuyées par le MRR) mais également sur la valorisation des

infrastructures existantes à proximité des sites d'installation. Cela pourrait impliquer la relocalisation des communautés vers ses infrastructures et nécessiterait par conséquent non seulement une expertise EAH de la part de ces acteurs mais également une expertise en matière de protection.

Au-delà du secteur EAH, cette articulation devrait être renforcée par la participation aux réunions du MRR de représentants de chacun des groupes techniques (A&H, Santé et Education notamment).

3.1 Esquisse de la stratégie d'ECHO pour 2019-2020

3.1.1 Favoriser la mise en place du Nexus,

Il s'agit avant tout de permettre aux acteurs de développement de définir une stratégie et une programmation sur la base de données représentatives de l'état des services de fourniture d'eau potable dans la région de Diffa. Les résultats de l'action de l'UNICEF soutenus par ECHO serviront de base pour poursuivre cette consolidation des données nécessaire au déploiement des bailleurs de fonds de développement.

3.1.2 Poursuite de l'appui au MRR

Dans la mesure où la crise du bassin du Lac Tchad n'est pas stabilisée et que les dynamiques de mouvements de populations s'étendent à la crise malienne, il est nécessaire de maintenir, sinon de renforcer un mécanisme de réponses rapides pour les secteurs EAH et A&H capable d'apporter dans de courts délais un premier soutien aux populations victimes de conflits.

Il serait par ailleurs souhaitable que le MRR puisse systématiquement documenter et analyser ses capacités vis à vis de :

- ✧ La couverture géographique effective du mécanisme d'alerte en fonction du rayon d'alerte couvert par chaque relais local ;
- ✧ Le délai entre le début du déplacement des populations et son alerte au niveau des relais locaux ;
- ✧ Les raisons pour lesquelles l'alerte n'a pas déclenché d'évaluation ;
- ✧ Le délai entre l'alerte et l'évaluation (par ailleurs déjà documenté) ;
- ✧ Les raisons pour lesquelles l'évaluation n'a pas déclenché de réponses
- ✧ Le délai entre l'évaluation et le déploiement de la réponse ;
- ✧ Le délai entre le déploiement de la réponse et l'accès effectif aux services que cette réponse met en place ; et
- ✧ Le délai de reprise des services du MRR par des services plus pérennes (issu par exemple des groupes sectoriels).

Le MRR gagnerait en visibilité s'il était en mesure de publier un rapport annuel dans lequel apparaîtrait :

- ✧ Les chiffres clefs de ses activités de l'année en cours (nombre d'interventions, nombre de personnes soutenues) ;
- ✧ Une cartographie de son réseau d'alerte et de ses performances (couverture et délais d'alerte) ;
- ✧ Une analyse de ses capacités et limites (délais d'interventions, délais entre incidents, alertes, évaluations, déploiement d'une réponse et ouverture/accès aux services mis en place).

Cette visibilité permettrait à la fois d'agir comme outil de plaidoyer (pour la reprise de ses interventions par des actions plus pérennes) et de financement.

La logique opérationnelle de l'action portant le MRR devrait aussi distinguer clairement des résultats pour chacun des secteurs d'intervention et un résultat propre au dispositif en lui-même.

Les prérequis inhérents à l'usage de transferts monétaires devrait être définis et intégrés dans les modalités de réponse du MRR (même si ces derniers écarteraient cette modalité dans la plupart des cas rencontrés).

Enfin, il est nécessaire que le MRR établisse ses performances en termes de qualité de

service en se basant sur les performances attendues et non sur la seule base de leur accès (distribution) ou de la satisfaction des usagers vis-à-vis de ceux-ci.

3.1.3 Appui à l'articulation entre MRR et réponse pérenne

Afin de conserver la réactivité des MRR, il est souhaitable que des acteurs humanitaires externes à ce mécanisme puissent être appuyés pour la reprise pérenne des services mis en place par les premiers.

4 Cohérence avec les politiques sectorielles

Remarque : Les problématiques soulignées dans le rapport de la mission effectuée à Diffa en mars 2016 et février 2017 sont les mêmes. Les conclusions sont reproduites en partie ci-dessous.

La délégation des travaux de réalisation des infrastructures d'eau et assainissement s'accompagne d'une disparition du contrôle des travaux par le partenaire qui a pour résultat des ouvrages de qualité médiocres et peu durable.

L'emploi de ressources humaines nationales souvent peu expérimentés en matière de réponse d'urgence a pour résultat une mauvaise appréhension des priorités et une conception inadéquate de la réponse. Ce phénomène est amplifié par la délégation de travaux externe souvent considérée comme du ressort des départements logistiques et dont la gestion se fait en l'absence d'expertise technique souvent écartée du projet dans une perspective d'économie budgétaire.

Ce déficit de compétences techniques se traduit non seulement par une perte qualitative au niveau opérationnel mais également au niveau programmatique et stratégique. Ces partenaires (ici ACTED pour l'action référencée 2016/01396, mais précédemment en novembre 2017 avec IRC pour l'action référencée 2017/00735) tendent à s'adosser aux institutions de tutelle pour la priorisation des sites, où à s'appuyer sur des évaluations rapides (celles réalisées par le mécanisme de réponses rapides) sans vérifier au préalable par leurs propres équipes que ces sites correspondent bien à des besoins prioritaires non seulement en termes d'accès aux services d'EAH (ce que privilégient les institutions locales) mais également en termes de problématiques humanitaires portées par les fonds de la DG-ECHO. Ces mêmes tendances sont également observables vis-à-vis des groupes techniques : ACTED, par exemple ne s'assure pas de l'équité de l'aide apportée au travers de kits en ne les adaptant pas à la taille des ménages sous prétexte que le groupe sectoriel BNA (Bien Non Alimentaire) n'a pas encore statué dessus.

Une solution consiste à renforcer les capacités techniques des groupes sectoriels. C'est celle actuellement mis en œuvre au travers de l'UNICEF (action référence 2017/00854) au travers du déploiement d'une équipe d'appui-conseil à la conception et la supervision de la mise en œuvre des services EAH des parties prenantes au groupe.

Il est aujourd'hui trop tôt pour documenter les résultats de cette initiative qui, de par sa nature, restera une solution adhoc et non institutionnelle. Il est par conséquent nécessaire qu'ECHO dispose d'un cadre juridique solide qui lui permette de considérer des dépenses inéligibles, non pas sur la seule présence/absence des infrastructures, mais également sur leurs performances et leur durabilité.

Commentaires attendus

Aucun